

Revendications

Force Ouvrière

—Janvier 2025—





Revendications Force ouvrière

Janvier 2025

Table des matières

I- AUGMENTER LES SALAIRES, LES PENSIONS, LES MINIMAS SOCIAUX.....	2
II- REDONNER LA PLACE QUI EST LA SIENNE A LA NEGOCIATION COLLECTIVE	3
III- CONTRE L'AUSTERITE, POUR LA JUSTICE SOCIALE !	3
IV- POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DE L'EMPLOI	4
V- ABROGATION DE LA REFORME DES RETRAITES.....	4
VI- AMELIORER LES DROITS DES DEMANDEURS D'EMPLOI	5
VII- POUR LE RETABLISSEMENT PLEIN ET ENTIER DE LA SECURITE SOCIALE.....	5
VIII- POUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS PARTOUT SUR LE TERRITOIRE	6
IX- CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES DISCRIMINATIONS	6
X- OUTRE-MER : INVESTIR MASSIVEMENT POUR GARANTIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REDUIRE LES INEGALITES	7



Les attentes, les inquiétudes voire la colère que les travailleuses et travailleurs ont exprimé dans les urnes en juin dernier demeurent plus que jamais d'actualité. Pour FO, la réforme des retraites qui a reculé l'âge de départ à la retraite et allongé la durée de cotisation, rejeté par la majorité des travailleurs doit être abrogée, sans préjudice des droits acquis.

Prendre les choses par le bon bout, c'est-à-dire les questions d'emploi tout au long de la vie, les parcours professionnels, les reconversions, Lutter contre l'emploi précaire, développer l'emploi pérenne, notamment celui des seniors, permettrait d'apporter des recettes supplémentaires au système de retraites.

La dégradation de l'emploi, la succession de plans de restructuration et de suppressions d'emplois nourrissent des inquiétudes fortes face à une désindustrialisation qui se poursuit. La colère est vive face à la baisse du pouvoir d'achat, au recul des services publics, la situation de l'hôpital public, le manque de moyens et d'effectifs dans les écoles, les déserts médicaux.

Pour répondre à ces exigences, la démocratie sociale doit retrouver pleinement son rôle. La place et le rôle de la négociation collective doivent être renforcés et respectés.

La position de la Confédération est claire, indépendants nous sommes, indépendants nous resterons ! À Force Ouvrière, la seule politique que nous faisons, c'est de la politique syndicale !

Nous continuons donc de porter nos revendications quels que soient nos interlocuteurs.

I- AUGMENTER LES SALAIRES, LES PENSIONS, LES MINIMAS SOCIAUX

Pour FO, seule l'augmentation des salaires est structurellement la réponse pérenne au maintien du pouvoir d'achat des salariés du public comme du privé.

Le gouvernement doit utiliser tous les leviers à sa disposition pour favoriser des augmentations de salaires, à commencer par une revalorisation significative du SMIC. FO revendique le retour de l'échelle mobile des salaires de façon à augmenter les salaires en fonction de l'inflation.

Afin d'éviter le tassement des grilles conventionnelles, le gouvernement doit intimer aux branches professionnelles une négociation sur l'ensemble des salaires de la grille.

FO revendique la mise sous condition des aides publiques aux entreprises à la négociation des salaires, au maintien des emplois, à la relocalisation de la production et de la recherche et au développement sur le territoire.

Concernant le secteur public, FO demande le dégel du point d'indice à minima à la hauteur de l'inflation. Cette revendication trouverait son financement par un remboursement des aides publiques par les entreprises en cas de super profits.

FO revendique l'augmentation des pensions de retraites et des minimas sociaux. La pension minimum doit être équivalente au SMIC pour toutes et tous, et sa revalorisation indexée sur le SMIC.



II- REDONNER LA PLACE QUI EST LA SIENNE A LA NEGOCIATION COLLECTIVE

FO réaffirme son attachement à la liberté de négociation au niveau national interprofessionnel mais également à la négociation collective de branche, seul niveau permettant de garantir un socle minimum de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité et permettant de lutter contre le dumping social.

Le dialogue interprofessionnel doit s'appuyer sur une méthode de travail loyale et partagée, permettant de vrais échanges et une prise en compte des revendications. Cela ne peut être un cadrage strict imposé par l'exécutif.

FO rappelle que le respect de l'article L1 du code du travail aurait permis d'éviter la crise sociale.

FO revendique l'abrogation des dispositions des ordonnances travail, le rétablissement de la hiérarchie des normes et des moyens effectifs de représentation des salariés dont les CHSCT, une représentation du personnel adaptée aux entreprises de moins de 11 salariés, la suppression du barème d'indemnisation des prud'hommes.

FO demande également la transposition fidèle et intégrale de l'ANI du 14 novembre 2024 sur l'évolution du dialogue social qui prévoit notamment la suppression du plafond de trois mandats pour les élus du personnel.

Concernant la justice prud'homale, eu égard au manque criant de moyens alloués, FO revendique une transposition intégrale de l'accord paritaire intitulé « *pour une justice prud'homale renforcée* » pour lui permettre de fonctionner de manière optimale pour les salariés que nous représentons.

FO demande également le retrait de la limitation du nombre de mandats de conseillers prud'hommes (5 dans le même conseil) ainsi que de la limite d'âge (75 ans) pour exercer le mandat de conseiller prud'hommes.

III- CONTRE L'AUSTERITE, POUR LA JUSTICE SOCIALE !

FO dénonce le retour des politiques d'austérité partout sur le territoire, au détriment de l'école, de la santé, et de l'ensemble des services publics, partout sur le territoire. FO condamne la recherche permanente d'économies sur les dépenses sociales et les attaques multiples à l'encontre de notre modèle social.

FO réaffirme que le chemin vers le plein-emploi doit passer par des politiques économiques qui encouragent la réindustrialisation du pays, permettent une transition écologique socialement juste, garantissent des emplois pérennes et de qualité avec des salaires décents de l'entrée dans la vie active à la retraite.

FO revendique une vraie répartition des richesses notamment par une plus forte taxation des profits et une réforme fiscale, redonnant toute sa place à l'impôt sur le revenu progressif pour plus de justice sociale.

IV- POUR UNE VERITABLE POLITIQUE DE L'EMPLOI

Alors que chaque jour, dans tous les secteurs d'activité, les annonces de suppressions d'emploi se succèdent, il est indispensable de construire collectivement de nouvelles réponses à court, moyen et long terme pour éviter les licenciements. Il est absolument nécessaire d'assurer la réindustrialisation du pays au service de la transformation écologique, permettant de relocaliser, pérenniser et développer des emplois de qualité.

Le CDI à temps plein doit être la norme qui régit les relations contractuelles entre le(s) salarié(s) et leur employeur dans le secteur privé.

La retraite étant le reflet de la carrière, la priorité est, pour FO, d'assurer des carrières complètes pour chacun.

Lutter contre les inégalités au travail, améliorer les conditions de travail, augmenter le taux d'emploi notamment des jeunes et des seniors permettrait d'améliorer le niveau des pensions tout en augmentant les recettes du régime.

FO demande l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle pour déterminer des mécanismes permettant de lutter contre le recours abusif aux contrats de travail à temps partiel. FO revendique l'obligation pour les employeurs de payer sur les contrats à temps partiel subis les cotisations en équivalent temps plein (notamment retraites).

Plus spécifiquement sur les seniors, FO demande de favoriser les embauches et sanctionner les licenciements, la systématisation des entretiens de préparation de fin de carrière, encourager la formation continue, développer les dispositifs de retraite progressive qui permettent la transmission de l'expérience professionnelle, renforcer la négociation collective, en commençant par la branche.

Pour FO, la lutte contre l'usure professionnelle est un enjeu tout au long de la carrière professionnelle via l'entretien professionnel, la validation des acquis de l'expérience, certification CléA, la formation tout au long de la vie. FO revendique plus de prévention afin de diminuer les taux d'usure professionnelle.

En raison de l'augmentation des plans de licenciement qui sont toujours en cours et de l'avenir du secteur commerce dans son ensemble qui reste sombre, la Confédération FO demande la mise en place urgente d'un comité de filière dédié au commerce, à l'image des comités stratégiques de filière installés dans l'industrie après la crise financière de 2008-2010. L'objectif serait d'instaurer via cette instance, un dialogue concret et régulier entre l'État, les entreprises et les représentants des salariés sur la situation du secteur et les enjeux d'avenir auxquels il est confronté.

V- ABROGATION DE LA REFORME DES RETRAITES

Force Ouvrière demande l'abrogation de la réforme des retraites reculant l'âge légal de départ en retraite à 64 ans et prévoyant l'allongement de la durée de cotisation. Ces changements ne sont



pas nécessaires pour le financement des régimes de retraite puisque d'autres solutions existent : prendre les choses par le bon bout, c'est-à-dire les questions d'emploi tout au long de la vie, les parcours professionnels, les reconversions, l'emploi des seniors et les retraites progressives.

C'est dans cet état d'esprit que FO s'est inscrite dans la négociation sur l'emploi des travailleurs expérimentés qui a conduit à la signature de l'ANI du 14 novembre dernier. FO revendique la transposition intégrale dans la loi de cet accord ainsi que celui sur l'évolution du dialogue social qui met fin au plafonnement à trois mandats pour les élus CSE.

FO demande le maintien de l'ensemble des régimes spéciaux de retraite. La spécificité de ces régimes est justifiée historiquement et socialement, et fait partie du contrat social dans des secteurs qui rencontrent aujourd'hui de grandes difficultés pour recruter.

VI- AMELIORER LES DROITS DES DEMANDEURS D'EMPLOI

FO est signataire de la convention d'assurance chômage conclue par les interlocuteurs sociaux le 14 novembre 2024. Cet accord permet d'atténuer les effets dramatiques des dernières réformes gouvernementales et d'enterrer définitivement le projet de réforme proposé par le gouvernement Attal, réforme qui prévoyait un durcissement sans précédent des règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi.

FO se satisfait de l'agrément du 20 décembre dernier à cette convention. C'est une victoire pour le paritarisme qui a fait ses preuves à l'Unedic, permettant de résister aux différents chocs économiques et protégeant les plus faibles au plus fort des crises. Cet agrément rend la main aux interlocuteurs sociaux dans la gestion et la définition des règles d'assurance chômage pour les quatre années à venir.

FO demande toutefois au gouvernement de se saisir rapidement de la question des primo entrants à l'assurance chômage, afin qu'ils puissent accéder (comme négocié) plus rapidement à l'indemnisation (à 5 mois au lieu de 6).

VII- POUR LE RETABLISSEMENT PLEIN ET ENTIER DE LA SECURITE SOCIALE

FO rappelle son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur le paritarisme, la cotisation et le salaire différé.

FO défend un modèle social fondé sur l'égalité et la solidarité qui permet d'assurer l'universalité des bénéficiaires et garantir l'accessibilité aux soins de meilleure qualité. Seul ce modèle permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre les risques de toute nature, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance.

FO s'oppose à l'étatisation de la protection sociale collective, qui conduirait à un système d'assistance publique a minima. La Sécurité sociale est à la croisée des chemins avec près de 80 milliards d'exonérations de cotisations patronales et un financement qui repose maintenant à



moitié sur la cotisation et l'autre moitié sur l'impôt et les taxes dédiées comme la CSG. Pour FO, il faut redonner sa force à la cotisation afin de soutenir notre protection sociale collective. FO encourage le gouvernement à reprendre les conclusions du rapport Bozio Wasmer afin de mettre un coup d'arrêt à la dérive des allègements de cotisations patronales.

VIII- POUR LE RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS PARTOUT SUR LE TERRITOIRE

Pour FO, la défense du service public concerne tous les citoyens et leur droit à l'égalité de traitement, partout sur le territoire, quel que soit leur niveau social. Il n'y a pas de République sans service public !

FO demande de meilleurs moyens pour un meilleur service aux usagers, pour ce qui est essentiel à la vie d'un pays et de ses habitants : l'école, la santé, la protection sociale, la sécurité, la justice, l'aménagement du territoire, l'écologie, la culture...

Le service public nécessite des moyens. Ce n'est pas un coût, c'est une richesse ! Un moyen de réduire les inégalités et de justement redistribuer les richesses. FO se mobilisera contre tout retour du « *fonctionnaire bashing* » !

C'est pourquoi FO revendique :

- Le recrutement de fonctionnaires titulaires par concours afin de répondre aux besoins fondamentaux de la population sur tout le territoire et pour accompagner les publics les plus fragiles ;
- L'arrêt des fermetures de services et un renforcement des services publics de proximité, auquel ne répond pas, loin s'en faut, le dispositif des maisons France Services.
- Une véritable politique d'investissements publics dans le domaine de l'énergie, du transport public et pour répondre aux nouveaux défis de transition écologique avec le maintien de tarifs sociaux ou la gratuité pour les plus défavorisés ;
- Une réflexion approfondie et un réel débat sur les besoins en termes de missions publiques et quels services publics pour les mettre en œuvre, cette réflexion pourrait se tenir dans le cadre du Conseil National des services publics, dont FO demande qu'il soit réactivé.

IX- CONTRE LE RACISME ET TOUTES LES DISCRIMINATIONS

FO réaffirme son rejet de toute forme de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme et de rejet de l'autre

FO rappelle son opposition à la loi immigration qui remet en cause les principes républicains d'égalité et de solidarité.



FO continuera de s'opposer à toute mesure discriminatoire et stigmatisante qui porterait atteinte aux droits fondamentaux des travailleurs étrangers en remettant en cause le droit du sol, le regroupement familial et les conditions d'accès à la nationalité.

Profondément attachée aux principes républicains, Force Ouvrière s'est toujours opposée au principe de préférence ou de priorité nationale et à la discrimination entre les travailleurs, contraires à la solidarité qui fonde notre action syndicale.

Pour FO, toute disposition instaurant une forme d'inégalité ou de discrimination dans l'accès à la protection sociale ou aux prestations sociales serait totalement inacceptable !

FO dénonce les dispositifs arbitraires qui déterminent la régularisation des travailleurs sans papiers. Pour FO, tous les travailleurs doivent être régularisés !

Enfin, FO demande au gouvernement de revoir les décrets d'application de la loi immigration encadrant les périodes de formation pour les salariés allophones signataires d'un contrat d'intégration républicaine. En l'état, ces textes sont loin de garantir à ces salariés les moyens nécessaires pour atteindre une maîtrise suffisante du français.

X- OUTRE-MER : INVESTIR MASSIVEMENT POUR GARANTIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REDUIRE LES INEGALITES

La diversité des territoires ultra-marins font de la République Française une grande nation d'influence mondiale. A ce titre, ils doivent être traités à égalité des territoires hexagonaux en tenant compte de leurs spécificités.

La République, une et indivisible, doit garantir l'égalité de droits de tous, quel que soit son lieu de naissance ou son lieu de résidence, et tenir compte des spécificités des territoires.

Le développement socio-économique de la France d'Outre-mer doit être durable et ne peut en aucun cas être un leurre ou une simple promesse. Cette exigence est d'autant plus essentielle à Mayotte après le passage du cyclone Chido.

La situation sanitaire est plus que préoccupante. Les administrations et hôpitaux publics n'ont pas été épargnés, et ont subi les aléas du cyclone rendant la gestion de la crise encore plus compliquée. Plus que jamais, il y a urgence à renforcer les services publics.

Pour FO, l'Etat doit tout mettre en œuvre afin de permettre la remise en état des locaux et des équipements afin que la population ait accès aux soins, à l'eau et à l'assainissement, l'électricité, la nourriture et la sécurité. FO, première organisation syndicale à Mayotte, entend être partie prenante du chantier immense de la reconstruction et demande à siéger au sein du futur Conseil pour la reconstruction.

FO

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Tél. : 01 40 52 86 01 – sg@force-ouvriere.fr